



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équarrissage

Question écrite n° 34297

### Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations exprimées par les professionnels de la filière lapin de chair dans la mesure où les déchets d'abattoir, jusqu'alors ramassés gratuitement, ou à très bas prix, par les équarrisseurs qui les utilisaient pour fabriquer des farines de viande, ne seront désormais collectés que contre paiement et pour destruction. Le prix demandé par les sociétés d'équarrissage peut atteindre 700 francs par tonne. Un lapin de 2,4 kilos donnant un peu plus de 1 kilo de déchet, cela représente 0,53 franc pour 1 kilo de viande vendu. La profession ne peut assumer cette nouvelle dépense et il y a un risque de fermeture de nombreux abattoirs, avec des conséquences inévitables sur l'emploi. Alors que des solutions ont été proposées par les organisations professionnelles, il lui demande quelles sont les réponses qu'il entend apporter aux inquiétudes exprimées dans ce domaine.

### Texte de la réponse

La filière cunicole traverse une crise du fait de la forte baisse des cours enregistrée depuis le début de l'année, de la persistance de l'entérococolite dans les élevages et des difficultés actuellement rencontrées par les abattoirs pour l'enlèvement des coproduits d'abattage. Depuis le début de l'année 1999, on observe une reprise de la production (29 700 tonnes pour les six premiers mois, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à l'année précédente). Mais le redémarrage de la production associé à une stagnation de la consommation a entraîné une forte baisse des cours (9,49 francs par kg pour les neufs premiers mois de cette année, soit une diminution moyenne de 11 % par rapport à l'année précédente). L'entérococolite n'épargnant plus aucune région, l'aide aux élevages récemment touchés par la maladie mise en place en 1998 a été poursuivie en 1999. Les travaux de recherche engagés depuis l'identification de la maladie n'ont pas encore permis d'isoler l'agent pathogène. Ces recherches se poursuivent sous l'égide de l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI). Parallèlement, le soutien aux programmes de recherche sera renforcé sur les moyens de lutte alternatifs contre cette maladie. A cela s'ajoutent les questions liées à l'élimination des coproduits de l'abattage de lapins (peaux et viscères principalement). Ces coproduits sont actuellement collectés par les sociétés d'équarrissage, en vue de leur destruction contre paiement. La filière est, certes, confrontée à certaines spécificités liées à la nature même des coproduits de l'abattage des lapins. Néanmoins, les difficultés rencontrées par les abatteurs de lapins ne sauraient trouver d'issue favorable et surtout durable en dehors du règlement général de l'écoulement des coproduits d'abattage et des farines animales. Le ministère de l'agriculture et de la pêche conviera prochainement les représentants professionnels de la filière cunicole, ainsi que toutes les parties intéressées, dont les fabricants d'aliments et les équarrisseurs, à débattre des remèdes à la crise que traverse actuellement la filière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Chossy](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 34297

**Rubrique** : Agroalimentaire

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 septembre 1999, page 5208

**Réponse publiée le** : 29 novembre 1999, page 6814